

Fédération Française De Pétanque et Jeu Provençal

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE REGIONAL DU GRAND EST

COMITE DES VOSGES

Maison des Associations Quartier de la Magdeleine
Entrée 12
88000 EPINAL



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE du 26 novembre 2022 à RAMBERVILLERS

Ouverture de la réunion à 14 h 30 par le Président du CD 88, M. Allan ABDELFADI en présence de tous les membres du comité, à l'exception de Mme Sylvie PETITNICOLAS et Mrs Marcel MIQUEL, Jean Marie DANIEL excusés.

Appels des sociétés : Tous les Clubs sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint.

La mairie de Rambervillers est représentée par Mme Sandrine THIEBAUT. Les autres officiels invités Mrs VANSSON président du conseil départemental représenté par Mme BOUCHON, Stéphane VIRY député, Mme SCHIMITT présidente du comité GRAND EST représentée par M. Allan ABDELFADI, M. WUST président du CDOS se sont excusés étant appelés par ailleurs.

M. ABDELFADI propose à l'assemblée de procéder à une minute de silence en hommage à toutes les personnes qui nous ont quittés depuis la dernière réunion.

Mot du Président

Celui-ci est inclus dans le document remis à tous les participants. (annexe 1)

Allan donne la parole à Mme THIEBAUT: « Je remplace la personne en charge des sports dans notre commune. Je me rends compte que la pétanque est un sport très bien représenté par le club de Rambervillers notamment. Je vous félicite tous pour votre implication. Le bénévolat manque cruellement dans mon club de handball, j'y suis moi-même bénévole. La municipalité participe financièrement et matériellement aux manifestations du club local. En 2023, les projets du club seront toujours soutenus par notre équipe municipale. Bonne réunion à tous »

M. ABDELFADI demande à l'assemblée de voter pour l'approbation du P.V. de la dernière assemblée Générale 2020 : Contre : 0 - abstention 0 - Approuvée à l'unanimité.

Suite 1 CR AG CD 88 du 26/11/2022

Lecture du rapport moral et d'activités de la secrétaire générale Mme Mireille DEPAOLI. (annexe 2) Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Intervention de M. Joël BLAISE qui revient sur l'affaire concernant M. PAULUS, Il a été suspendu pour 2 ans de fonction de dirigeant par le Comité GRAND EST. Il reprend les déclarations d'Allan lors de l'AG 2021 à son encontre. Réponse d'Allan : Lors de la découverte du détournement de fonds et de la plainte déposée, le commissaire en charge de l'affaires a demandé si le CD souhaitait porter plainte contre M. Joël BLAISE comme il en avait le droit, j'ai refusé tout logiquement de le faire. J'ai été moi-même à l'origine de la remise du but d'Or à Joël. Depuis cette affaire, je regrette que l'on ne puisse plus se parler facilement comme avant. Nous devons avancer malgré tout et laisser cette triste affaire derrière nous, tout en gardant un minimum de respect entre nous

Allan procède à la remise du diplôme du Mérite National à M. Georges DEVOILLE, Président du Club de Xertigny depuis 1982. 40 ans de présidence dans le club c'est exceptionnel. M. Stéphane VIRY député, lui remet sa récompense.

Il souhaite intervenir car il doit se rendre à la manifestation de la Ste BARBE de Rambervillers. « J'ai accepté avec plaisir de participer à votre AG ; je vous remercie de tout ce que vous faites dans vos clubs, c'est une charge, une responsabilité ; on prend des risques, on essaie de satisfaire les licenciés, de défendre son club lors de demandes de subventions, souvent on passe des nuits blanches. Respect et reconnaissance à vous. Je ne peux donner d'avis sur ce qui s'est passé au niveau du comité, Il faut laisser le passé derrière vous, vous avez une belle discipline sportive. Tous les clubs sont présents malgré vos divergences, vos problèmes personnels ; vous voulez consolider la présence de la pétanque vosgienne. Votre sport est en train réellement d'avoir une écoute, des résultats, une couverture médiatique complète même sur l'Equipe 21.

Je vous remercie pour votre engagement pour vous-même, vos adhérents, Je remercie aussi les membres du comité des Vosges, le président, son équipe. Ils font ce qu'ils peuvent, ce qu'ils pensent être utile de faire. Ils prennent des risques pour défendre la pétanque, pour porter vos clubs. Mme la Secrétaire a souligné votre engagement dans son rapport. Il est difficile en France désormais de trouver des bénévoles qui s'engagent vraiment, Cette crise s'installe durablement et si elle persiste, c'est la disparition des associations qui se profile.

Dans les villages ce sera une catastrophe pour le vivre ensemble. Je me suis engagé à l'Assemblée Nationale, pour la défense du bénévolat. Il faut trouver une preuve de reconnaissance de cet engagement actif dans les associations non seulement par les déductions fiscales qui n'intéressent que ceux qui paient des impôts, mais aussi peut être des crédits d'impôts, primes pour ceux qui sont des bénévoles actifs ? Le sujet doit être pris en compte rapidement par nos instances politiques.

Encore bravo à vous tous. Si vous avez besoin de mon aide, je serai présent pour vous dans le cadre de mes fonctions.

Question de M. GIOANNI du VDR : « merci beaucoup M. VIRY. La pétanque sera-t-elle un jour représentée aux Jeux Olympiques ? d'autres sports y sont alors qu'ils ont peu de public et de pratiquants. » M. VIRY répond que « la présence de notre sport est légitime mais ni M. ESTANGUET, ni moi-même ne pouvons intervenir. Seul le CIO a la décision entre ses mains, Il appartient à votre fédération de faire le forceps auprès de cet organisme comme d'autres sports le font. Vous méritez cette reconnaissance »

Présentation du bilan financier 2022 par Mme Sylvie MERY trésorière du CD. (annexe 3)

La situation financière au 31/10/2022 est la suivante : compte courant : 8 498,76 € - Livret bleu 34 167,17 €. Le bilan excédentaire est de 2 506,20 € et 4 764,26 € de remboursement de M. PAULUS. Sur cet exercice, il manque certaines rentrées concernant les règlements des participations des clubs aux CDC. La facture vient d'être transmise aux clubs, les règlements figureront donc sur le prochain exercice.

Concernant les championnats, le règlement sera toujours effectué en 2 fois comme en 2022. Merci lors des règlements par virement de noter les références de celui-ci : nom du club, objet du paiement notamment ; Pour les inscriptions aux coupes de France, vous recevrez une facture supplémentaire compte tenu de l'augmentation de celles-ci.

Pour les Championnats de France 2023, tous les hôtels ont été réservés, et se situent tous dans un rayon de 5 km des terrains de jeu, sauf pour Flamanville + de 20 km, la région ne disposant pas d'un réseau hôtelier important.

Avec M. JACQUOT, nous allons nous partager les tâches. Les fiches de frais sont à transmettre à Serge qui procédera aux règlements, avec copie à Sylvie.

Les vérificateurs aux comptes en la personne de Mme Christiane DEL HILAIRE et M. Jean Louis LEVEQUE présentent leur rapport. Il n'a été constaté aucun problème en fonction des pièces présentées.

Nous passons au vote pour le budget 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est prévu dans les statuts de renouveler tous les 2 ans le poste de vérificateurs aux comptes. Les titulaires se représentent et sont élus à l'unanimité.

Présentation du budget prévisionnel 2023. (annexe 4)

M. LABOUX de Vincey, demande si les remboursements de M. PAULUS pour l'exercice 2023 pouvaient bénéficier en partie à la commission Jeunes notamment pour les déplacements. M. PAULY Président du Club d'Eloyes, précise également à la commission féminine. Allan répond que le CD apporte son aide à cette commission et cela est normal, mais que les jeunes doivent être encadrés par les éducateurs pour le centre régional Grand Est notamment. En 2023, nous allons réfléchir sur la prise en charge des déplacements. L'éducateur -accompagnateur recevra les aides qui correspondent pour cela. En 2022, nous avons dû prendre en charge des nuits d'hôtels pour les parents qui ont accompagné individuellement leur enfant. Ce n'est pas la vocation du CD à le faire.

Les remboursements de M. PAULUS n'apparaissent pas dans le budget prévisionnel car on nous a demandé l'année dernière de supprimer cette ligne. Pour 2023, il versera une somme de 500 € mensuellement.

Question de M. PAPELIER membre du CD : dans le budget prévisionnel a-t-on tenu compte des déplacements par avion éventuels pour les CDF 2023. On constate que le seul déplacement effectué en avion a coûté 2 258 € tout compris, alors que s'il avait été effectué sur l'ancienne formule cela le prix aurait été de 2 558 €. M. PAPELIER insiste pour savoir si en 2023 on réservera les avions pour les longs déplacements, car il est anormal de faire 10 h 00 de route de file. Notre responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident sur la route. Allan répond que si c'est possible bien entendu, ce moyen de transport sera privilégié.

M. PAULY relève que pour les championnats régionaux à Charleville Mézières, le CD a donné 25 € et le GRAND EST 20 €, soit 45 € au total. Cela n'est pas assez pour permettre de partir la veille. Il faudrait que le remboursement soit aux frais réels. Allan répond qu'il n'est pas certain que cela soit possible financièrement. M. PAULY précise que le Club d'Eloyes a engagé 1 700 € de frais pour les championnats GRAND EST jeunes. Nous allons procéder à l'étude d'un prévisionnel sur ce sujet qui sera présenté à la réunion des clubs pour vote. Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité.

Mme BOURDON excuse M. VANSSON qui ne pouvait être présent en ce jour. Je suis ravie de vous accueillir à Rambervillers, c'est un petit joyau que l'on a du mal à découvrir car beaucoup de bâtiments en mauvais état, mais cela vaut le déplacement. Vous êtes plus de 1 500 licenciés sur le département. 36 clubs (plus un nouveau) Bravo à vous. Beaucoup de choses se disent sur la pétanque, mais lorsqu'on discute avec les joueurs, on constate qu'il y a de des règles à respecter. Le lien intergénérationnel est important. Il permet aux jeunes d'apprendre. Le sport est un vecteur pour faire entendre les choses de part et d'autre. Le département des Vosges est à votre disposition pour les demandes d'aides tant financières que matérielles. Merci pour ce que vous faites pour vous-même, les jeunes, votre bien être en jouant à la pétanque. Maintenez partout ce lien social.

Commission Sport Adapté : Mme Evelyne TREIBER présente son rapport ([annexe 5](#))

M. PAULY précise qu'à Eloyes, tous les lundis il y a la présence de licenciés de cette section.

Il est rappelé que la commission a besoin d'aide pour développer la pratique conjointe de notre sport. Nous attendons vos candidatures.

Commission technique « Jeunes » Rapport présenté par Mme Linda LARUE ([annexe 6](#)) Elle nous a présenté sa démission et avec le comité directeur nous avons étudié la candidature de M. Pascal FRAPIER à son poste. Cette candidature est acceptée.

Commission Féminine : Mme Mireille DEPAOLI responsable de la commission nous fait lecture de son rapport ([annexe 7](#))

Commission Presse – Propagande : Rapport de M. Philippe ALIBERT ([annexe 8](#))

Commission calendrier compétitions. M. Daniel BENOIT présente son compte rendu joint ([annexe 9](#)) Discussions sur les dates des compétitions 2023 Tout le monde se bat pour avoir les dates qu'ils souhaitent mais on ne peut pas les contenter tous.

M. BALLAND, membre du CD 88, demande que les clubs qui ont annulé un concours prévu sur l'année soit privé de concours en 2023. Cela n'a pas été décidé par le CD.

En ce qui concerne la coupe de France, il a été retenu d'organiser les rencontres sur un même site, pour une question de dates et de gestion de l'arbitrage.

Certains ne sont pas d'accord avec cette décision, et demandent que l'on vote celle-ci. Nous acceptons et procédons au vote à mains levées. Après un premier tour de salle où la décision est acceptée, des personnes demandent de refaire un autre tour, car certains n'auraient pas compris la question ? Donc après maintes discussions, la modification est rejetée.

Aucun changement pour les matches de coupe. Pour certains clubs, l'absence d'arbitre lors de ces rencontres ne les gênent pas, nous leur souhaitons de ne pas rencontrer de problème sur le terrain en ce cas.

Commission de discipline : M. Yvon PAPELIER présente son rapport (annexe 10)

Commission d'arbitrage : M. Yannick MERY présente également son rapport et apporte des précisions sur celui-ci pour l'assistance. M. Mery demande à nouveau que les clubs recensent les licenciés qui seraient intéressés par l'arbitrage et surtout des jeunes. Dans les prochaines années, l'obligation d'un arbitre actif au minimum par club, sera appliquée. (annexe 11)

M. PAULY demande si le fait de jouer en pantalon de même couleur mais avec 3 marques différentes est admis. Oui si les tenues sont de couleur identiques et unies. Le problème des tenues est du ressort du jury, l'arbitre signale les problèmes et le jury doit se réunir pour décider si les personnes en cause peuvent jouer si les tenues ne sont pas uniformes. Il est rappelé que les membres du jury doivent être au courant des textes pour prendre une décision.

Remise des récompenses

Diplômes d'Honneur

Mme MERY	Sylvie
Mme BELLAMY	Ingrid
M. ALIBERT	Philippe
M. DOLTER	Daniel
M ; MIQUEL	Marcel
M ; BOST	Alain
M. JACQUOT	Serge
Mme LARUE	Linda
M. BENEZIT	David
M. ROTH	François

Médailles d'Argent

Mme FRATTINI	Nathalie
M. PEIXOTO	Roméo

Suite 6 CR AG du CD88 du 26/11/2022

INFORMATIONS DIVERSES : FFPJP, GRAND EST et CD 88

- FFPJP : Suppression de la catégorie +55 ans, Création coupe de France Jeu Provençal, Augmentation de l'inscription CDF et CDFJP à 20€, Championnat des Clubs Féminin à 6 joueuses. Projet centre national, deux villes retenues Valence (26) et Chomérac (07). Congrès national 2022 à Evian les 16 et 17 décembre. Quatre membres du CD88 Mireille, Sylvie, Yannick et moi-même.
- GRAND EST : AG du comité Grand EST samedi 10 décembre à BARBEREY ST SULPICE dans l'Aube, les deux électeurs pour notre département seront Philippe ALIBERT et moi-même, sera également présent Pascal DUCHENE Président de la commission régionale de discipline.
- CD88 : Nouvelle organisation pour la coupe de France et coupe Bernard Duc date unique et lieu unique, tirage en descente directe. Création d'une journée découverte, candidature au championnat de France Doublette mixte 2024. Deux nouveaux grand prix régionaux (Epinal et Rambervillers) qui rejoignent Golbey et Neufchâteau. Maintien du national senior de Raon l'Etape avec le dimanche le national jeune. Pas d'augmentation du prix de la licence, maintien du paiement en deux fois pour les championnats départementaux. Formations logiciel GC et autres si besoins spécifiques.

Questions diverses : Suivant les questions posées par écrit ([annexe 12](#))

Réponses : à M. PARMENTIER président du club de Plombières question 1 : nous suivons le calendrier fédéral, si d'autres font autrement, nous ne les suivrons pas sur ce plan.

Pour les concours dits « sauvages » ils peuvent avoir lieu à certaines dates. Les organisateurs doivent en informer le CD tout simplement qui leur donnera son aval ou non. Un courrier doit être fait au club de foot de Plombières pour éviter les problèmes survenus cette année en prévision de 2023. Il devra nous informer de la date prévue, conditions. Sans notre accord, il ne pourra organiser cette compétition.

Suite 7 CR AG du CD88 du 26/11/2022

Question 2 : Le terrain de GOLBEY appartient à la ville de Golbey, celui de Lure à la communauté de communes ce qui est différent. D'autres clubs m'ont déjà posé la question en tant que président du club local, personnellement je ne suis pas contre, mais il n'est pas certain que la municipalité le soit. Idem pour les autres communes.

Question 3 : Pas de pré-qualificatifs par secteur car contraire au règlement de la FFPJP.

Question 4 : La commission de discipline est seule juge de ses décisions en fonction de chaque cas et le respect de la réglementation. Ses décisions n'ont pas à être expliquées.

M. Thierry BOUTON président du LPE souligne « le comité doit faire sa propre police. Un membre de votre comité, soit Mireille la secrétaire générale a partagé la publication du club de football concernant son concours « sauvage » du mois d'août » Réponse de cette dernière « j'ai partagé l'information sur ma page personnelle pas sur celle du CD, car le président du foot est le fils d'une bénévole de mon association de protection animale et un des donateurs. Ma seule erreur est d'avoir laissé par inadvertance, la publication en mode public. En revanche, quelques jours avant le concours, une personne a demandé sur une page réservée à la pétanque vosgienne, s'il y avait des concours pour le 15 août. Quelqu'un a évoqué celui du club de foot de Plombières, et j'ai noté sur la publication que ce n'était pas un concours organisé par un club affilié à notre fédération... mais bizarrement personne n'a vu mon message, j'aurai dû l'enregistrer »

Réponses aux questions de M. PAULY Jean Paul président du Club d'Eloyes :

Question 1 : La licence junior est fixée à 25 € car on règle 12 € à la Fédération (les 2 € d'augmentation appliqués par la Fédération depuis plusieurs années, sont pris en charge par le CD, alors que certains clubs ont profité de l'annonce de cette augmentation pour la répercuter à leurs licenciés), 5 € au comité GRAND EST, il reste 8 € par licence au CD 88. Cette remarque sera faite au congrès à Evian, en fonction de la réponse, le CD prendra une décision.

M. PAULY annonce que le Club d'Eloyes ne fait pas payer la licence aux jeunes.

Il existe pour les jeunes des aides comme le PASS'SPORT à hauteur de 50 € pour une prise de licence sportive. La CAF accorde elle aussi des aides.

Question 2 : Pour les frais de mutations juniors, nous attendons également la réponse de la Fédération pour prendre position.

Suite 8 CR AG du CD88 du 26/11/2022

Question 3 : Il ne peut y avoir de remplacement de joueur pour toute qualification en championnats de ce type, qu'ils soient régionaux ou nationaux. Simple application du règlement. Il appartient aux clubs de bien informer les joueurs et leurs parents des dates de ces championnats pour être certains de leur présence.

Question 4 : Depuis la mise en place de deux rencontres pour les CDC Open, nous utilisons 3 des 8 dates prévues au calendrier Grand EST contre 5 avant cette décision. Donc contrairement à ce que tu avances, nous avons 2 samedis de disponibles en plus avec cette formule. En ce qui concerne le CDC Jeu Provençal, nous suivons le calendrier Grand EST car c'est une volonté du comité régional en accord avec les 10 Présidents de CD. Il est regrettable que des équipes terminent le championnat à 4 joueurs au lieu de 6 car beaucoup préfèrent se rendre aux concours en Espagne. Il faut donc, au moment d'inscrire vos équipes bien préciser aux joueurs et joueuses les dates et ainsi vous assurer de la présence du plus grand nombre pour une bonne gestion de vos équipes CDC.

Réponses aux questions de M. Yvon PAPELIER :

Question 1 : Le fait qu'un président anime une AG et ensuite démissionne en signant lui-même celle-ci, a déjà été fait. Aucun moyen d'agir.

Question 2 : Rien n'interdit à un président de club de devenir président de CD, ni au niveau déontologique qu'administratif.

M. Joël BLAISE pose une question orale concernant la modification des championnats des clubs féminins qui passent à 6 joueuses. Réponse : on n'a pas le motif exact mais nous l'aurons certainement prochainement.

FIN de l'AG

Compte-rendu rédigé par Mme Mireille DEPAOLI

Mireille DEPAOLI
Secrétaire générale CD88

Allan ABDELFAZI
Président CD88

Mme Mireille DEPAOLI
Secrétaire Générale du CD 88

